



Le Projet Educatif  
Le Projet d'Etablissement  
Le Règlement des Etudes

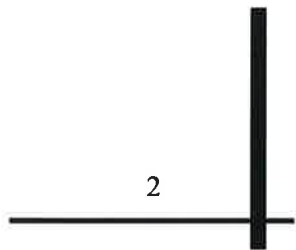
---



**ECOLE**  
FONDAMENTALE  
**SAINT-PIERRE**

Rue Vinâve, 11C - 4540 Ampsin  
085/31.42.57

mail : [ecolesaintpierre@skynet.be](mailto:ecolesaintpierre@skynet.be)





# Table des matières

---

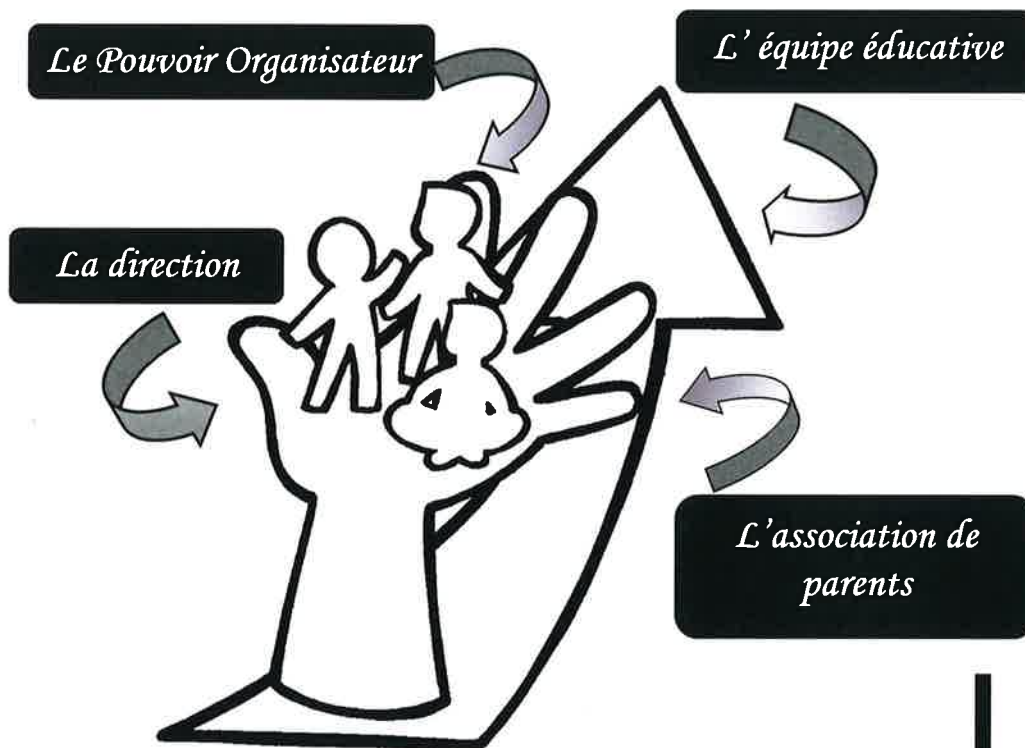
Qui sommes-nous ?	4
Le Projet Educatif	5
Le Projet d'Etablissement	7
Qu'en disent les enfants?	8
Le Règlement des Etudes	12
1. Contact entre l'école et les parents.	12
2. Le travail de qualité.	14
3. Les travaux à domicile.	14
4. L'évaluation.	15
5. L'évaluation externe certificative CEB.	16
6. L'évaluation externe non certificative.	18
7. Comment envisageons-nous l'année complémentaire?	18
8. Comment envisageons-nous la liaison école maternelle - école primaire?	19
9. Comment envisageons-nous la liaison école primaire - école secondaire ?	19



Qui sommes-nous ?

---

**Je grandis.  
J'apprends.**





# Le Projet Educatif

---

Le Projet Educatif de notre école s'inscrit dans les objectifs généraux de l'école chrétienne car elle fait référence à l'esprit de Jésus-Christ et aux vérités de l'Évangile.

Voici les valeurs essentielles qu'il souhaite mettre en oeuvre pour permettre l'accès au monde d'aujourd'hui et de demain :

- ◆ bonheur, épanouissement, respect des autres ;
- ◆ responsabilité, autonomie ;
- ◆ solidarité, justice ;
- ◆ connaissances, savoir-faire ;
- ◆ ouverture à l'intériorité.

Voici ses objectifs :

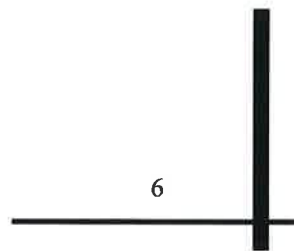
- ◆ Former une communauté où il fait bon vivre, où on s'écoute, on s'aime, on s'encourage, on respecte les rythmes et les différences de chacun, conditions indispensables pour réussir.
- ◆ Rendre l'enfant constructeur de son apprentissage en favorisant l'initiative personnelle, en l'habituant à s'exprimer, à réfléchir, à comprendre, à vérifier et à créer.
- ◆ Apprendre à l'enfant à devenir responsable et autonome en encourageant la participation de tous les élèves à la vie de la classe et de l'école.



En un mot, nous voulons donner à votre enfant la formation et l'éducation qui l'amèneront au plaisir de se connaître lui-même, de comprendre les autres et de découvrir le monde d'aujourd'hui.

Pour vivre ce projet, l'équipe éducative a besoin de la participation et de la collaboration des parents.

**C'est ensemble que nous pourrons le mieux réaliser ces objectifs.**





# Le Projet d'Établissement

---

Dans notre école, nous nous sommes fixé comme priorités de travail pour l'ensemble de l'équipe éducative les deux objectifs suivants :

*Je deviens un lecteur  
et  
un producteur d'écrits autonome.*

*Je suis un citoyen  
parmi les autres*

Ces objectifs seront le guide de nos pratiques pédagogiques et éducatives. Ils constitueront un ensemble d'actions concrètes que nous mènerons ensemble pour faire grandir les enfants qui nous sont confiés, dans leur globalité.

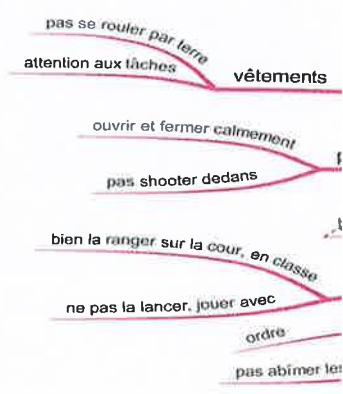
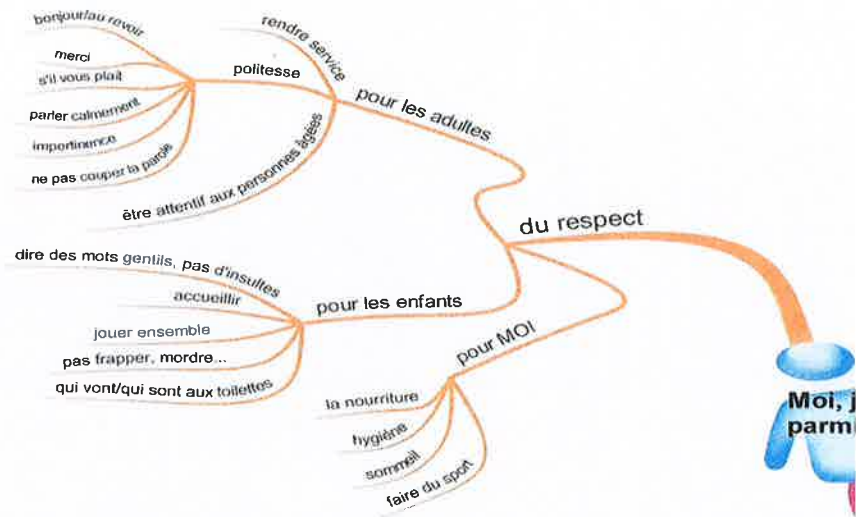
C'est aussi dans ce cadre que s'inscrit la participation des enfants aux sorties scolaires mais aussi aux classes de dépaysement qui s'organisent de la classe de 3<sup>ème</sup> maternelle à la classe de 6<sup>ème</sup> primaire (voir point du ROI 7.4).



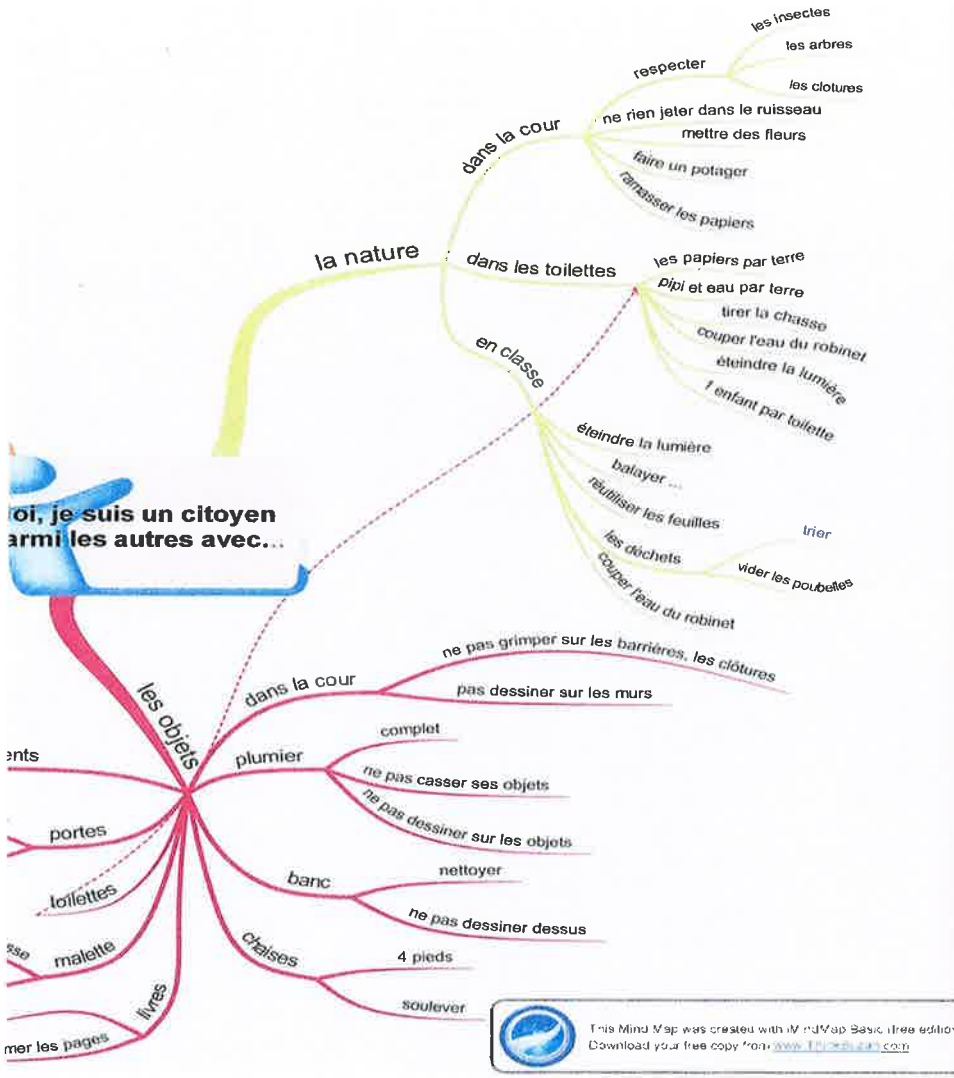
# Qu'en disent les enfants?

Voici quelques exemples..

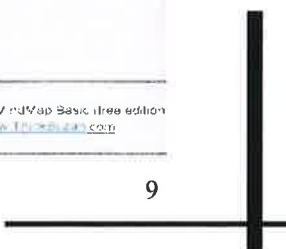
« Je suis un citoyen parmi les autres. »







This Mind Map was created with iMindMap Basic, free edition  
Download your free copy from [www.imindmap.com](http://www.imindmap.com)





« Je deviens un lecteur autonome . »

Le plaisir de lire.

Afin de favoriser chez les enfants de l'école maternelle le goût de la lecture, les enseignantes ont monté un projet de prêt de livres. Après une visite à la bibliothèque, nous avons enrichi notre coin lecture, trié nos livres et proposé un emprunt hebdomadaire. Les enfants choisissent un livre et, dès la deuxième maternelle, ils inscrivent leur nom sous le titre du livre dans la farde de prêt. Nous incitons chaque parent à la lecture à la maison et proposons aux enfants de raconter ce qu'ils ont retenu, aimé...

« Je deviens un producteur d'écrits autonome. »

En P2

<p>Chez Hugo Je suis parti au Maroc et je suis parti manger une glace. Au revoir, Nizar</p>	<p>Hugo Rue Stinâre 116 4540 Ampein</p>
---	---



En P3 et P4

Stéphane Hugues Guin  
Classe de 4<sup>ème</sup> année  
↳ la destination

Le 20 septembre 2013  
↳ la date

Chère Madame Maria  
↳ l'interpellation polie

Je suis allé en Italie à Pinerolo en août  
en mois d'août.

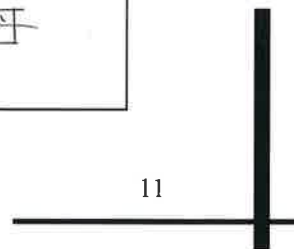
J'ai été à des concerts toute la semaine avec  
papa & maman & tante & on s'amuse et on est contents.

Je me suis beaucoup amusé avec toute la  
famille.

↳ le corps de texte

Bien à vous,  
↳ la formule de politesse

Hugues  
↳ la signature





# Le Règlement des Etudes

---

Conformément au décret « Missions » du 24 juillet 1997, le règlement des études fixe en fonction des Projets Educatif et Pédagogique du Pouvoir Organisateur :

- ◆ les critères d'un travail scolaire de qualité,
- ◆ les procédures d'évaluation et la communication de leurs résultats,
- ◆ les contacts « parents-école ».

## 1. Contact entre l'école et les parents.

En début d'année scolaire, une réunion est organisée afin d'informer les parents, entre autres, sur :

- ◆ les compétences et les savoirs à développer à l'école fondamentale;
- ◆ l'existence des Socles de compétences;
- ◆ la pédagogie et la méthodologie de la classe;
- ◆ les moyens d'évaluation;
- ◆ le matériel que l'enfant doit avoir en sa possession.

Afin de bien commencer l'année et en vue d'une bonne collaboration, la participation à cette réunion est importante. Elle est un premier contact et permet que vous posiez vos questions.

Des réunions individuelles sont mises en place durant l'année afin de faire le point sur l'évolution de votre enfant ainsi que les possibilités de régulation. Les dates vous sont communiquées via le document « Dates à retenir ».

Au besoin, l'enseignant ou la direction peut aussi vous convier à une entrevue dès que nécessaire.



A l'école maternelle, des entrevues sont aussi organisées en fonction des besoins. Vous êtes avertis par une communication.

◆ *Comment communiquer avec l'école?*

La communication est l'élément essentiel pour établir une relation de confiance ainsi qu'une collaboration favorable au développement global de l'enfant.

Dès lors, vous pouvez prendre contact:

- ✎ via la farde communication à l'école maternelle;
- ✎ via le journal de classe à l'école primaire;
- ✎ ou en demandant un rendez-vous afin d'obtenir une entrevue avec la direction et/ou un enseignant.

Nous travaillons aussi en collaboration avec le centre PMS qui a pour but « d'aider au développement optimal des enfants »:

Centre Psycho Medico Social  
Rue des Augustins, 44  
4500 Huy  
085/23.11.39  
085/21.29.14  
Mme Fanny Talbot  
Mme Dupas Vinciane



---

## **2. Le travail de qualité.**

Pour un travail scolaire de qualité, les comportements attendus, à solliciter et à développer sont notamment la prise de responsabilité, l'expression orale et écrite, la prise d'initiatives, le souci du travail bien fait, l'écoute, l'acquisition progressive d'une méthode de travail, la capacité à s'intégrer dans une équipe et à oeuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche, le respect des consignes, l'éveil du sens critique, la présentation des travaux, le respect des délais.  
Le travail demandé sera clairement défini (forme et contenu) et adapté au niveau d'enseignement.

## **3. Les travaux à domicile.**

Les travaux à domicile sont donnés conformément au texte adopté le 27-03-2001 par le Parlement de la Communauté française qui stipule que les travaux à domicile seront essentiellement le prolongement des activités scolaires abordées en classe et devront pouvoir être effectués *a priori* sans aide extérieure.

Le travail à domicile est un lien entre l'école, l'enfant et les parents. Il permet aux parents d'accompagner leur enfant dans l'apprentissage et de consolider les acquis de la journée.  
Si l'enfant éprouve des difficultés, il est important de communiquer avec l'enseignant.  
Vu ainsi, ces travaux à domicile permettent une évaluation formative qui éclairera l'enseignant sur les activités futures à envisager.



Le journal de classe est utilisé comme un agenda. Il sera daté. Il permet de noter les travaux à réaliser pour le jour indiqué. Dès la 3<sup>ème</sup> primaire, afin de permettre à l'enfant d'apprendre à s'organiser et à devenir autonome petit à petit, le travail à domicile sera planifié habituellement une semaine à l'avance. Il est important que le journal de classe soit signé par les parents.

#### **4. L'évaluation.**

Les évaluations proposées permettront de pointer le degré d'acquisition des connaissances.

Des évaluations formatives réguleront l'apprentissage ce qui permettra à l'enfant de prendre conscience de ses progrès, de ses éventuelles lacunes et d'envisager des pistes d'amélioration, et éclairera l'enseignant sur les stratégies à mettre en place pour la suite de l'apprentissage.

Une farde de contrôle accompagnera l'enfant durant toute l'année scolaire.

Lors des examens, un horaire sera remis en temps utile ainsi que le contenu des savoirs qui sera clairement identifié.

#### **♦ Absence d'un élève à l'évaluation.**

En cas d'absence légitime à un examen, un terrain d'entente sera trouvé avec le titulaire à l'exception de l'évaluation externe en vue de l'obtention du CEB.



---

### 5. L'évaluation externe certificative CEB.

Il est constitué, au sein de chaque établissement d'enseignement primaire ordinaire, un Jury en vue de la délivrance du Certificat d'études de base.

Le Jury est présidé par le chef d'établissement et composé des instituteurs exerçant tout ou partie de leur charge en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire. Le Jury comprend au moins trois personnes, le président compris.

Le Jury délivre obligatoirement le certificat d'études de base à tout élève inscrit en 6<sup>ème</sup> primaire qui a réussi l'épreuve commune.

Le Jury peut accorder le Certificat d'études de base à l'élève inscrit en 6<sup>ème</sup> année primaire qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune.

Le Jury fonde alors sa décision sur un dossier comportant :

- \*la copie des bulletins des deux dernières années de la scolarité primaire de l'élève, tels qu'ils ont été communiqués aux parents. Toutefois, lorsqu'un élève fréquente l'enseignement primaire organisé ou subventionné par la Communauté française depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire ;
- \*un rapport circonstancié de l'instituteur avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du Certificat d'études de base à l'élève concerné ;
- \*tout autre élément que le jury estime utile.





Le Jury doit motiver ses décisions.

En l'occurrence, en cas de refus d'octroi du CEB, la motivation doit :

- faire apparaître que l'élève n'a pas satisfait à l'épreuve externe commune et indiquer ses résultats dans chacun des quatre domaines sur lesquels a porté l'épreuve ;
- mentionner les éléments du dossier de l'élève qui justifient que le Jury n'attribue pas le certificat (résultats aux bulletins, éléments du rapport de l'instituteur, autres éléments probants).

Les motivations doivent être consignées dans le procès-verbal des décisions.

La direction de l'école tient à la disposition de l'Inspecteur de l'enseignement primaire tous les documents relatifs aux décisions d'octroi ou de refus du Certificat d'études de base.

L'Inspecteur peut consulter lesdits documents au sein de l'école.

Les parents peuvent consulter autant que faire se peut en présence du professeur responsable de l'évaluation, toute épreuve constituant le fondement ou une partie du fondement de la décision du Conseil de cycle. Les parents peuvent se faire accompagner d'un membre de la famille.



### 6. L'évaluation externe non certificative.

Au cours de sa scolarité, l'enfant aura l'occasion de passer des évaluations externes non certificatives.

L'objectif de ces évaluations est d'avoir une information sur les acquis de l'enseignement des élèves à divers moments-clés de la scolarité à propos de compétences et de savoirs essentiels et d'autre part, de permettre à chaque équipe pédagogique d'apprécier l'efficacité de son action en établissant l'état des acquis des élèves par rapport aux compétences attendues.

### 7. Comment envisageons-nous l'année complémentaire?

Chaque enfant est différent et évolue à son rythme. Néanmoins, le parcours est parfois parsemé d'embûches. Dans le souci d'apporter l'aide nécessaire à l'enfant, nous analysons situation par situation et essayons d'apporter, avec la collaboration des parents, des pistes adéquates qui permettront à chaque enfant de continuer à grandir au mieux.

L'enfant peut bénéficier d'une année complémentaire. La mise en place de cette année ne doit pas nécessairement se situer en fin d'étape.

En ce qui concerne la première étape (2,5ans-8ans), l'enfant peut bénéficier d'une seule année complémentaire soit en maternelle, soit au terme de la 1<sup>ère</sup> ou de la 2<sup>ème</sup> primaire.

En ce qui concerne la seconde étape (8ans-12ans), l'enfant ne peut également bénéficier que d'une seule année complémentaire.



### 8. Comment envisageons-nous la liaison école maternelle - école primaire ?

Le caractère même de l'école ainsi que sa configuration permettent aux enfants, parents et enseignants de se connaître mutuellement.

De plus, nous organisons des activités en cycle 5/8, des concertations entre les enseignants de l'école maternelle et de l'école primaire : collaboration autour de l'apprentissage de la lecture et le passage de référents qui deviendront la base des apprentissages en première primaire.

Les référents construits suivent l'enfant durant sa scolarité.

Les enseignants du cycle 2,5/8 ans sont engagés dans un projet autour du thème : « Les rituels ».

### 9. Comment envisageons-nous la liaison école primaire-école secondaire ?

Dans le vécu quotidien, nous insistons sur une prise d'autonomie, de responsabilités de la part des enfants face à leur rôle d'élève.

D'ailleurs, dès l'entrée à l'école primaire, nous utilisons le journal de classe comme un outil de planification.

De plus, une animation PMS est organisée pour les élèves de 6ème primaire avec pour thème l'entrée dans l'adolescence, les enjeux du secondaire, les réseaux sociaux...

Enfin, des échanges avec l'enseignant tout au cours de l'année et qui abordent la poursuite des études dans un contexte différent.